

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE A
L'ELECTION A LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE SORBONNE
PARIS NORD**

- **Le nouveau Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord, en sa séance du 9 janvier 2025, réuni au complet conformément aux articles L 712-2 et L 712-3 du Code de l'éducation, et sous la présidence de la doyenne d'âge (non candidate) membre du Conseil d'administration,**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 712-2 et L 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Sorbonne Paris Nord actualisés le 14 juin 2024 et notamment ses articles 8, 9 et 19 à 22 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Sorbonne Paris Nord adopté le 7 mai 2024 et notamment son article 5-1 ;

Vu la circulaire du 2 septembre 2024 portant appel à candidature à l'élection à la présidence de l'Université Sorbonne Paris Nord ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du scrutin du 9 janvier 2025.

- Après s'être assurée du quorum en début de séance, et suite à la présentation des candidats et aux débats qui s'en sont suivis, la présidente de séance demande aux membres du Conseil d'administration de procéder au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote :

1^{er} tour	
Nombre de membres en exercice	36
Majorité absolue requise	19
Nombre de membres présents	30
Nombre de membres représentés	6
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	33
Nombre de suffrages obtenus pour Nathalie CHARNAUX	22
Nombre de suffrages obtenus pour Christophe FOUQUERE	11

Par délibération en date du 9 janvier 2025, le Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord, a élu à l'issue du 1^{er} tour de scrutin Madame Nathalie CHARNAUX présidente de l'Université Sorbonne Paris Nord. Le nouveau mandat prend effet à compter de ce jour pour une durée de 4 ans.

Villetaneuse, le 9 janvier 2025,

La présidente de la séance du Conseil
d'administration
de l'Université Sorbonne Paris Nord,


Cristina LINDENMEYER



Publiée le 9 janvier 2025

Transmise à Monsieur le Recteur de région académique d'Ile-De-France et à Madame la Rectrice déléguée, le 9 janvier 2025